CATALOGUE

DES ACTEURS LOCAUX

Handi-Pacte Occitanie
Juin 2025

En un coup d'oeil

RECONNAISSANCE

MDPH

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Cap Emploi
L'association
Comète France
CDG
ESRP

INSTITUTIONNELS

FIPHFP
DREETS
PFRH
PRITH

FORMATION

CNFPT
ANFH
FAGERH
ESRP
CFA / CFAS
Coordonnateurs des référents handicap des CFA

RECRUTEMENT

Cap Emploi
France Travail
Missions Locales
CDG
ESAT / EA CFA / CFAS
ESRP

EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES

Inclu'Pro Formation
Etudes ergonomiques
PAS
RHM
Dispositif Emploi Accompagné
Handi-Sport

Qui fait quoi ? S'y retrouver…

1. **Votre acteur de référence pour l'emploi des personnes handicapées dans la fonction publique (p.5)**

   - **Le FIPHFP**

   Il a pour missions d'impulser une dynamique et d'inciter les employeurs publics à agir en favorisant le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi au sein des trois fonctions publiques. Il aide les employeurs publics à remplir leurs engagements vis-à-vis des personnes en situation de handicap et à atteindre le taux légal d'emploi de 6%.

2. **Les fonctions de coordination et de conseil pour l'emploi des travailleurs handicapés sur le territoire (p.6)**

   - **Le PRITH**

   Le Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) est un dispositif dynamique qui agit de façon collective de manière à conduire une politique cohérente pour l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au niveau régional. Porté conjointement par l'Agefiph et l'Etat représentée par la DREETS, le dispositif s'appuie sur un large collectif de partenaires régionaux

   - **Le Handi-Pacte**

   Le Handi-Pacte territorial est un dispositif permettant la collecte de données et l'échange de pratiques entre les trois fonctions publiques. Il assure l'animation et le développement de partenariats régionaux permettant de mobiliser les ressources disponibles en faveur des employeurs publics et des travailleurs handicapés. Il est piloté par le FIPHFP et la Préfecture de région.

3. **Vos experts « Fonction publique » (p.9)**
   - **ANFH**
   - **CDG**
   - **CNFPT**
   - **PFRH**
   - **Les RHM**

   Avec leur entrée par fonction publique ou par thématique, vos interlocuteurs réguliers ont aussi leurs référents handicap, qui leur permettent de répondre précisément à vos questions ou besoins spécifiques

4. **Les opérateurs de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail, sur le territoire (p.15)**
   - **MDPH**
   - **France Travail**
   - **Cap emploi**
   - **Missions locales**
   - **L'Emploi Accompagné**
   - **Appuis spécifiques**
   - **Études ergonomiques (ex-EPAAST)**
   - **Inclu'Pro formation**
   - **Association COMÈTE France**

   Au contact direct des personnes handicapées, ils sont ceux qui permettent l'accès au droit, droit spécifique aux travailleurs handicapés ou droit commun de l'emploi et de la formation. Ils sont les experts de terrain dans les besoins ou problématiques de recrutement et de maintien en emploi

5. **Les acteurs de la formation (p.31)**
    - **La RHF**
    - **ERSP**

Ils sont vos interlocuteurs pour faciliter la définition d'un projet de formation pour une personne handicapée, le repérage des conditions de réussite et la mise en oeuvre

6. **Les acteurs du milieu protégé et des entreprises adaptées (p.33)**
    - **L'ARESAT Occitanie**
    - **Réseau CAP OCCITANIE (Entreprises adaptées)**

Ils sont vos interlocuteurs pour vos projets ou questions sur les processus d'achat ou de sous-traitance avec le milieu protégé ou les entreprises adaptées, qui sont une façon de favoriser l'emploi des travailleurs handicapés sur le territoire, et de faire baisser le montant de votre contribution au FIPHFP

7. **Le handicap et le sport (p.35)**
    - **Le Comité Régional Handisport Occitanie (CRHO) – Association déconcentrée de la Fédération Française Handisport**

1. VOTRE ACTEUR DE REFERENCE POUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE - FIPHFP

MISSIONS

Créé avec la loi de 2005, le FIPHFP accompagne les employeurs des trois fonctions publiques sur leurs problématiques d'embauche, d'intégration et de maintien en emploi des agents en situation de handicap. Il a pour objectif l'amélioration des taux d'emploi de personnes handicapées des établissements, soumis à une obligation de 6% de leurs effectifs à partir de 20 agents.

PUBLIC CIBLE

Tous les employeurs publics peuvent bénéficier de l'ensemble des financements du Fonds, y compris ceux qui emploient moins de 20 équivalents temps plein (non soumis à l'obligation d'emploi).

MODALITES D'ACTION

- Collecte de la contribution des établissements assujettis à l'obligation d'emploi n'ayant pas atteint les 6%, et recueil des données de la déclaration annuelle
- Financement d'aides et de dispositifs, via le catalogue des aides et le Conventionnement avec l'Agefiph
- Accompagnement individualisé des établissements via le conventionnement pluriannuel

OFFRE DE SERVICE

PARMI LES AIDES AU MAINTIEN DANS L'EMPLOI :

- Adaptations du poste de travail
- Auxiliaires de vie
- Bilans de compétence
- Formation et information des personnels en relation avec les travailleurs en situation de handicap
- Formation et information des travailleurs en situation de handicap
- Rémunération de l'agent ou salarie pendant le temps de formation liée à un reclassement, ou à une reconversion professionnelle
- Rémunération de la fonction de tutorat
- Télétravail pendulaire

CONTACTS

CONTACT	FONCTION	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
Marc GUERRIER DE DUMAST	Directeur Territorial Handicap Occitanie	05 62 73 61 36 06 07 28 32 19	marc.guerrierdedumast@caissedesdepots.fr	Caisse des Dépôts Direction Régionale Occitanie 97 rue Riquet 31 073 Toulouse

2. LES FONCTIONS DE COORDINATION ET DE CONSEIL POUR L'EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPES SUR LE TERRITOIRE

PRITH
Plan régional d'insertion des travailleurs handicapés

MISSIONS

Le PRITH est un cadre de coopération qui permet de donner de la visibilité aux offres de services de chacun des partenaires engagés en son sein et de s'assurer de leur articulation et de leur mobilisation au service des bénéficiaires que sont les personnes handicapées et les entreprises.
Il vise également la mise en commun de moyen humain et financier de ces partenaires pour appuyer la mise en œuvre de chantiers stratégiques, répondant aux enjeux d'insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Les principes de complémentarité, de réciprocité et de coordination sont au cœur des interventions du PRITH.
Le PRITH contribue ainsi au développement d'actions favorisant un effet levier positif sur l'emploi des personnes handicapées, en complémentarité des actions déployées en propres par les acteurs du domaine.
Ainsi, le PRITH constitue l'outil par lequel l'Etat, en lien avec les partenaires du Service public de l'emploi, les acteurs du champ du handicap, de la santé et de l'insertion, assure et organise à l'échelle régionale, le pilotage de la politique de l'emploi des personnes handicapées

PUBLIC CIBLE

Les actions impulsées, soutenues ou portées par le PRITH s'adressent :

- aux demandeurs d'emploi en situation de handicap ;
- aux salariés et aux agents, exploitants agricoles et travailleurs indépendants bénéficiaires de l'obligation d'emploi ou en risque d'inaptitude ;
- aux personnes handicapées accueillies en structure médico-sociale ou établissements de santé susceptibles d'intégrer le milieu ordinaire ;
- aux jeunes en situation de handicap à partir de 16 ans en parcours scolaire conventionnels ou dans le cadre de l'éducation spécialisée
- aux employeurs privés et publics, notamment ceux assujettis à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

MODALITES D'ACTION

L'intervention du PRITH a pour vocation :

- la coordination, la recherche de complémentarité et d'articulation des offres de service dites de droit commun et spécifiques (apporter des réponses coordonnées en faveur de l'insertion des TH, éviter les doublons…) et leur mobilisation effective au profit de l'ensemble des bénéficiaires potentiels, publics TH et employeurs.
- la recherche d'efficacité collective, en se concentrant, entre autres, sur les "coutures" entre actions et dispositifs des différentes institutions : passages de relais, transferts d'information, synergies entre acteurs, pilotage concerté, mutualisation de moyens et renforcement de certaines offres, diagnostics partagés, plans d'action communs, en recherchant l'optimisation des moyens existants.
- la recherche de nouvelles voies et manières de faire pour développer et faire vivre dans le temps les projets engagés.
- le montage de projets d'envergure afin d'aller chercher des financements nouveaux, complémentaires.
- la recherche d'opportunités croisées, le renforcement des passerelles entre cadres d'intervention et mutualisation de moyens

OFFRE DE SERVICE

Quatre axes prioritaires ont été définis pour la période 2017-2021 :
A. Axe 1 : « Sécurisation des parcours d'accès et de maintien dans l'emploi »
Cet axe vise la mobilisation du partenariat autour des enjeux de sécurisation des parcours et des « transitions » professionnelles des publics TH (accès au premier emploi, développement de l'alternance, reconversion professionnelle, changement de statut…).

B. Axe 2 : « Mobilisations partenariales en direction de publics cibles »
Cet axe vise le développement de réflexions et actions partenariales, la production de réponses collectives au bénéfice de publics handicapés ciblés, jeunes et seniors notamment, en réponse à des problématiques et besoins identifiés comme non ou insuffisamment couverts par les dispositifs de droit commun et dispositifs dédiés aux travailleurs en situation de handicap.

C. Axe 3 : « Filières et Entreprises »
Cet axe vise à développer des projets en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés avec les acteurs du monde économique : branches professionnelles, fédérations professionnelles, entreprises, fonctions publiques, OPCA, … sur les différents enjeux de la gestion des ressources humaines en situation de handicap et de coordonner l'intervention des partenaires autour d'objectifs ciblés sur le recrutement, la formation, le maintien en emploi et/ou l'information des employeurs.

D. Axe 4 « Innovations sociales et expérimentations »
Cet axe vise le développement d'actions innovantes dans leurs partenariats, leur objet, leur méthodologie de travail ou leurs modalités de déploiement, connectées aux besoins des publics et/ou territoires

CONTACTS

PRITH Occitanie
Site internet : https://www.prithoccitanie.org/

Le Handi-Pacte

MISSIONS

Les Handi-Pactes territoriaux constituent un outil d'animation et de développement de partenariats régionaux permettant de mobiliser les ressources disponibles des employeurs publics au service de la mise en œuvre de la politique publique d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées. Ces partenariats doivent permettre, notamment, par une coopération et une coordination des employeurs publics et des actions, une accélération de la réalisation des objectifs de cette politique.

PUBLIC CIBLE

Employeurs publics et leurs référents handicap

MODALITES D'ACTION

Animation du réseau et proposition d'actions de formation

OFFRE DE SERVICE

DOMAINE D'INTERVENTION

- Améliorer le taux d'emploi des personnes handicapées dans les trois fonctions publiques et renforcer la connaissance par les employeurs publics de leurs obligations en matière d'emploi de personnes handicapées ;
- Affiner la connaissance du bassin d'emploi des personnes handicapées dans les fonctions publiques en région :
- Mutualiser les ressources, renforcer la qualification des acteurs locaux et valoriser et diffuser les bonnes pratiques développées au plan régional, y compris en ce qui concerne le recours à la sous-traitance avec les établissements spécialisés (ESAT, Entreprises Adaptées) ;
- Développer l'accès aux aides du FIPHFP, notamment le conventionnement direct pour les employeurs publics qui souhaitent s'engager dans une politique globale d'emploi des personnes handicapées ;
- Favoriser l'accès à des prestations de qualité en matière d'accès et de maintien dans l'emploi pour les employeurs publics ;
- Identifier les difficultés rencontrées par les employeurs publics dans leur volonté de recruter ou de maintenir à l'emploi des personnes handicapées et formuler des propositions de solutions aux employeurs publics et aux instances du FIPHFP.

CONTACTS

Handi-Pacte Occitanie : pacte.occitanie@amnyos.com
Site internet : https://www.fiphfp.fr/nos-regions/occitanie

3. VOS EXPERTS « FONCTION PUBLIQUE »

ANFH

MISSIONS

L'ANFH (Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier) est l'OPCA de la fonction publique hospitalière. Agréé par le ministère chargé de la santé, l'Association collecte et gère les fonds consacrés à la formation d'environ 900 000 agents.
Ses missions consistent à :

- Collecter et gérer les fonds destinés au financement de la formation professionnelle des agents de la fonction publique hospitalière
- Développer de la formation en organisant des actions de formation nationales et régionales, en proposant aux services de formation des outils méthodologiques, dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de la gestion de la formation
- Informer et conseiller les adhérents et leurs agents

PUBLIC CIBLE

Etablissements publics, agents, praticiens

MODALITES D'ACTION

PRESCRIPTION ET RECOURS A L'OFFRE DE SERVICE

OFFRE DE SERVICE

Collecte et gestion des fonds destinés au financement de la formation professionnelle des agents de la fonction publique hospitalière.	Information et conseil des adhérents et de leurs agents.	Développement de la formation en organisant des actions de formation nationales et régionales, en proposant aux services de formation des outils méthodologiques, dans le domaine de l'ingénierie pédagogique et de la gestion de la formation.

CONTACTS

LE FAHRENHEIT,
ZAC de port Marianne Hippocrate,
120 Avenue Nina Simone,
34000 Montpellier
04 67 04 35 10
languedocroussillon@anfh.fr

Parc du Canal
1, rue Giotto
31520 Ramonville-Saint-Agne

midipyrenees@anfh.fr
05 61 14 78 68

Centre de gestion (CDG)

MISSIONS

Les Centres de Gestion (CDG) sont des Établissements publics locaux à caractère administratif, gérés par des employeurs territoriaux, qui ont pour vocation de participer à la gestion des personnels territoriaux et au développement des collectivités. Les collectivités de moins de 350 agents y sont affiliées obligatoirement, les autres collectivités peuvent bénéficier de leurs prestations si elles le souhaitent.

La cellule handicap est un service dédié au recrutement et au maintien dans l'emploi et est gérée par une équipe pluridisciplinaire qui assure un rôle d'expertise, de conseil et d'assistance.

PUBLIC CIBLE

EMPLOYEUR

Collectivités territoriales affiliées (moins de 350 agents + volontaires)

AGENT

Agents bénéficiant d'une RQTH, soumis à restrictions médicales posées par le médecin de prévention ou reclassés

MODALITES D'ACTION

RECOURS A L'OFFRE DE SERVICE

Le CDG est un pôle de compétences juridiques et techniques mis à la disposition des collectivités

OFFRE DE SERVICE

INFORMATION

- Sensibilisation des décideurs
- Information sur les aides du FIPHFP
- Sensibilisation de l'entourage professionnel
- Expertise juridique et technique sur les aménagements et le reclassement

ACCOMPAGNEMENT DES DEMARCHES DE MAINTIEN

- Appui à l'élaboration des dossiers de demande d'aide
- Aide au reclassement des fonctionnaires inaptes, notamment en proposant un accompagnement personnalisé
- Conseil pour l'adaptation du poste
- Audits ergonomiques du poste de travail
- Aménagement d'épreuves pour les personnes reconnues travailleurs handicapés au concours
- Aide aux agents dans l'élaboration de leur dossier de RQTH

CONTACTS

DEPARTEMENT	CONTACT	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
09 - Ariège	Dominique AUGE, Correspondante handicap	05 34 09 32 40	secretariat.prevention@cdg09.fr	4, rue Raoul Lafagette 09000 FOIX
11 - Aude	Florence DARAS, correspondante handicap	04.68.77.87.71	correspondant.handicap@cdg11.fr	85, avenue Claude Bernard, CS 60050 11890 Carcassonne Cedex
12 - Aveyron	Isabelle PANSA, Correspondante handicap	05 65 73 61 60	handicap@cdg-12.fr	Immeuble Le Sérial Saint Cyrice Étoile 10, Faubourg Lo Barry 12000 RODEZ
30 – Gard	Brigitte MONIER, Correspondante handicap	04 66 38 86 86	brigitte.monier@cdg30.fr	183, chemin du Mas Coquillard 30900 NIMES

31- Haute-Garonne	Isabelle ZENATTI, Assistante service Maintien dans l'emploi	05 81 91 93 00	zenatti.i@cdg31.fr maintien.emploi@cdg31.fr	590, rue Buissonnière CS 37666 31676 LABÈGE Cedex
32 - Gers	Isabelle GALLLER, Référente handicap	05 62 60 15 00	igaller@cdg32.fr	4 Place du Maréchal Lannes BP 80002 32001 AUCH CEDEX
34 - Hérault	Céline WARTELLE, Référente handicap	04.67.04.38.80	handicap@cdg34.fr	Parc d'Activités d'Alco 254, rue Michel Teule 34184 MONTPELLIER Cedex 4
46 - Lot	Janis MANO, Référente handicap	05 65 23 00 97	janis.mano@cdg46.fr	12 Avenue Charles Pillat 46090 Pradines
48 – Lozère	Amandine LLORCA, Référente handicap	04.66.65.30.03	a.llorca@cdg48.fr	Av. du 11 Novembre 1918 Imm. le Saint Clair BP 136 48005 MENDE Cedex
65 – Hautes-Pyrénées	Laurence BORDIN Chargée de mission handicap et QVT	05 62 38 92 50	laurence.bordin@cdg65.fr	13 rue Emile Zola 65600 SEMEAC
66 – Pyrénées-Orientales	Véronique DANOY, Référente handicap	04.68.34.86.87	v.danoy@cdg66.fr	6, Rue de l'Ange 66000 PERPIGNAN
81 - Tarn	Nadia NADI, Correspondante handicap	05 63 60 16 69	handicap@cdg81.fr	188 rue de Jarlard - 81000 ALBI
82 - Tarn et Garonne	Elodie DOMINGUEZ, Référente handicap	05 63 21 62 00	e.dominguez@cdg82.fr	23, boulevard Vincent Auriol 82000 MONTAUBAN

CNFPT

MISSIONS

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public. Il est l'OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) de la fonction publique territoriale.

PUBLIC CIBLE

LES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET LEURS AGENTS

MODALITES D'ACTION

PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

OFFRE DE SERVICE

LA FORMATION Le CNFPT est l'acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales. Il définit l'orientation générale des formations ainsi que leurs programmes	**LES CONCOURS** Le CNFPT a la charge de l'organisation des concours et examens professionnels des cadres d'emplois dits A+ : administrateurs, ingénieurs en chef, conservateurs du patrimoine, conservateurs de bibliothèques.	**L'OBSERVATION** Le CNFPT a pour mission d'observer et d'anticiper les évolutions du service public territorial. Il garantit ainsi une formation et une offre de services adaptés aux agents, répondant aux besoins des employeurs.

CONTACTS
95 Rue Brumaire,
34000 Montpellier
04 67 61 77 77

À TOULOUSE 9, rue Alex Coutet BP 82312 31023 Toulouse Cedex 1 Tél. 05 62 11 38 00	**DANS LES PYRÉNÉES-ORIENTALES** Centre Del Mòn 35, boulevard Saint Assiscle 66000 Perpignan Tél. 04 68 35 50 94	**DANS L'AUDE** Maison des collectivités territoriales 85, avenue Claude Bernard 11000 Carcassonne Tél. 04 68 71 67 94
DANS L'AVEYRON 190, rue du Docteur Théodor Mathieu ZAC La Gineste 12000 Rodez Tél. 05 65 68 86 36	**POUR GARD / LOZÈRE** Parc d'activité du 3e Millénaire 130, chemin de Bernis Bât. A 30820 Caveirac Tél. 04 66 29 01 01	**DANS LE GERS** 44, rue Victor Hugo 32000 Auch Tél. 05 62 63 50 30
DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES 1, impasse de la Cartoucherie 65000 Tarbes Tél. 05 62 93 84 57	**DANS LE LOT** 41, rue Saint-Géry 46000 Cahors Tél. 05 65 20 39 53	**EN ARIÈGE** 4, rue Raoul Lafagette 09000 Foix Tél. 05 34 09 81 62
DANS LE TARN 3, rue Jean Borotra 81000 Albi - Tél. 05 63 54 43 80	**DANS LE TARN-ET-GARONNE** 285, avenue du Père Léonid Chrol 82000 Montauban - Tél. 05 63 20 35 20	

PFRH :
Plates-formes régionales d'appui interministériel à la GRH

MISSIONS

La plate-forme RH est placée sous l'autorité du Secrétaire général pour les affaires régionales, auprès du préfet de région. Elle joue un rôle d'appui, d'animation/ coordination et d'expertise auprès des services de l'Etat, sur la base d'une offre de services répondant aux besoins locaux en matière de problématiques RH.

PUBLIC CIBLE

Son champ d'action couvre les services et les agents de l'État (préfectures, directions régionales et départementales, rectorats, établissements publics…),

MODALITES D'ACTION

Recours à l'offre de service

OFFRE DE SERVICE

Accompagner les transformations des organisations

La PFRH accompagne les services à réussir leurs projets de transformation ou d'évolution : accompagnement à la réalisation de projets de transformation, réorganisations, évolution des missions, amélioration du fonctionnement des instances, projet d'équipe ou de service, appui managérial, analyse de process de travail, développement de nouvelles modalités de travail

Accompagner les agents individuellement

La PFRH aide à définir les besoins professionnels des agents et propose des parcours pour les aider à monter en compétence. Elle aide à guider également dans les démarches d'évolution professionnelle ou de mobilité : entretiens personnalisés, bilan professionnel, développement des compétences, parcours de formation.

Animer la filière RH publique

La PFRH anime plusieurs réseaux métiers interministériels et inter-fonction public sur les questions de gestion RH, de mobilité des agents, de formation, de SST, d'attractivité de la fonction publique... Elle organise également des évènements sur ces thématiques avec les acteurs du territoire.

CONTACTS - PFRH Occitanie

1, place Saint-Etienne –
31038 Toulouse Cedex 09 –
Tél. 05 34 45 34 45 - Mail. - plate-forme-rh@occitanie.gouv.fr

Les référents handicap mutualisés (RHM) de la Fonction Publique Hospitalière

MISSIONS

Les référentes Handicap Mutualisées en Occitanie ontpour mission d'accompagner les employeurs de la fonction publique hospitalière dans les actions concrètes, permettant le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

L'Occitanie compte 2 RHM, basées à Toulouse et Montpellier.

PUBLIC CIBLE

Employeurs et agents de la Fonction Publique Hospitalière

MODALITES D'ACTION

L'établissement peut solliciter la RHM pour un appui méthodologique au maintien dans l'emploi individuel d'un agent Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi, quelle que soit la typologie de handicap. Elle ou il peut également entrer en contact avec les agents BOE dans le cadre de conseil ou d'informations :

- Accompagnement dans les bonnes pratiques au maintien dans l'emploi
- Information sur les aides possibles en adéquation avec les situations
- Mise en relation avec les acteurs externes pouvant apporter une expertise
- Appui dans la mise en œuvre des solutions

CONTACTS

Partie Ouest : Laurence CASSAN 06 09 64 82 76 l.cassan@fhf.fr *Départements : Ariège (09), Haute-Garonne (31), Gers (32), Lot (46), Hautes-Pyrénées (65), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82)*	**Partie Est :** Ouahiba LAGRIOUI 04 67 33 90 92 Mail : o.lagrioui@fhf.fr *Départements : Aude (11), Aveyron (12), Gard (30), Hérault (34), Lozère (48), Pyrénées-Orientales (66)*

4. LES OPERATEURS DE L'INSERTION ET DU MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPEES EN MILIEU ORDINAIRE DE TRAVAIL, SUR LE TERRITOIRE

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES - MDPH

MISSIONS

Créées par la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour "l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées", les MDPH exercent une mission d'accueil, d'information, d'accompagnement et de conseil des personnes handicapées et de leur famille, ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens au handicap (article 64 de la loi précité).
À partir de l'évaluation du handicap et des besoins de compensation définis en fonction du projet de vie, les MDPH peuvent délivrer la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), les droits et prestations (carte d'invalidité, prestation de compensation, AAH…), orienter vers la formation, l'emploi ou les établissements et services d'aide par le travail (Esat). Elles facilitent globalement les démarches des personnes handicapées et de leur famille.

PUBLIC CIBLE

Personnes en situation de handicap.

MODALITES D'ACTION

Qui peut solliciter/prescrire le recours à son offre de services ?

- Toute personne en situation de handicap quel que soit son handicap peut solliciter la MDPH et être prise en charge par celle-ci. Sa famille peut aussi y avoir recours en accord avec la personne concernée.
- Tous les professionnels peuvent demander le soutien et l'expertise des MDPH face à une situation de prise en charge d'une personne en situation de handicap.

OFFRE DE SERVICE

ACCUEIL ET INFORMATION	LA RÉCEPTION DES DEMANDES DE DROITS	L'ORGANISATION DE LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE DES PERSONNES HANDICAPÉES (CDAPH)	AUTRES MISSIONS
Elle accueille les personnes handicapées et leurs familles, les écoute, les informe sur les aides à leur disposition, les accompagne dès l'annonce du handicap et tout au long de leur parcours. Elle oriente, si besoin, les personnes handicapées et leurs proches vers d'autres interlocuteurs.	Elle reçoit toutes les demandes de droits ou prestations qui relèvent de décisions de la compétence de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).	Au sein des MDPH, c'est la CDAPH qui prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée, sur la base de l'évaluation réalisée par l'équipe pluridisciplinaire et du plan de compensation proposé.	- Mise en place de l'équipe pluridisciplinaire - Gestion du Fonds Départemental de Compensation du handicap - Organisation d'actions de coordination - Mission de sensibilisation de tous les citoyens au handicap.

DEPARTEMENT	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
Ariège - 09	05.61.02.08.04	mdpsh@ariege.fr	Conseil départemental 09 5-7, rue Cap-de-la-Ville 09000 Foix
Aveyron -12	05.65.73.32.60	accueil@mdph12.fr	Conseil départemental 12 6, rue François-Mazenq 12000 Rodez
Aude - 11	0 800 777 732	mdph@aude.fr	Maison Départementale des Personnes Handicapées 18 rue du Moulin de la Seigne 11855 Carcassonne Cedex 9
Gard - 30	0 800 205 588	mdph@gard.fr	MDPH 30 - Gard 176 Boulevard du Président Salvador Allende 30000 Nïmes
Haute-Garonne - 31	0 800 31 01 31	mdph@cd31.fr	MDPH de la Haute-Garonne 1, place Alfonse Jourdain 31000 Toulouse Courrier MDPH de la Haute-Garonne CS 87089 31070 TOULOUSE Cedex
Hautes-Pyrénées - 65	05.62.56.73.50	mdph65@ha-py.fr	Maison Départementale pour l'Autonomie des Hautes-Pyrénées Place Ferré 65000 Tarbes
Gers -32	05.62.61.76.76	mdph32@mdph32.fr	Maison Départementale des Personnes Handicapées du Gers 17 rue Lafayette 32000 Auch
Hérault - 34	04.67.67.69.30	contact@mph34.fr	Maison Départementale de l'Autonomie Bât Alco 2 1350, rue d'Alco BP7353 34086 Montpellier Cedex 4
Lot – 46	05.65.53.51.40	mdph@mdph46.fr	Conseil départemental 46 - Maison des Personnes Handicapées du Lot 304, rue Victor Hugo 46000 Cahors
Lozère - 48	04.66.49.60.70	accueilmdph48@mdph48.fr	Maison Départementale des Personnes Handicapées de Lozère MDPH 48 6, av. du Père Coudrin 48000 Mende
Pyrénées-Orientales -66	04.68.39.99.00	mdph66@cd66.fr	Maison Départementale des Personnes Handicapées 30, rue Pierre Bretonneau 66100 Perpignan
Tarn - 81	05.81.27.70.07	contact.mda@tarn.fr	MDPH du TARN 81 221, avenue Albert Thomas BP 10055 81027 Albi Cedex 9
Tarn et Garonne -82	08.00.10.28.48	mdph@ledepartement82.fr	Maison Départementale des Personnes Handicapées 82 28, rue de la Banque 82000 Montauban

France Travail

MISSIONS

Le projet de loi pour le plein emploi a été validé le jeudi 14 décembre 2023 par le Conseil constitutionnel. Il définit les contours de **France Travail**, **nouvel opérateur du service public de l'emploi**, qui remplacera Pôle emploi depuis le 1er janvier 2024, avec des missions élargies et un accompagnement renforcé pour les demandeurs d'emploi.

L'organisme a principalement pour missions d'accompagner les personnes dans la recherche d'un emploi ou d'une formation, de collecter les offres des entreprises et de les mettre en relation avec les demandeurs.

La création de France Travail s'accompagne de la **création d'un réseau** pour l'emploi qui rassemble les missions locales et Cap emploi, nouvel interlocuteur des travailleurs handicapés. Ce Réseau pour l'emploi sera doté d'un **système d'information commun** auxquels pourront accéder l'ensemble des acteurs impliqués, en veillant au respect de la protection des données personnelles. Un **comité national pour l'emploi** et des **comités territoriaux pour l'emploi** permettront de définir les orientations et le fonctionnement du système tout en répondant aux particularités propres à chaque bassin d'emploi.

PUBLIC CIBLE

Tous les publics

MODALITES D'ACTION

A destination des employeurs :

Grâce à leur espace dédié sur https://www.francetravail.fr, les employeurs peuvent gérer directement leurs besoins de recrutement : déposer leurs offres, présenter leur activité et contacter les demandeurs d'emploi répondant aux profils qu'ils recherchent.

En complément, France Travail propose des **services d'accompagnement sur mesure et d'appui** aux employeurs ayant des difficultés à recruter ou à définir leurs besoins. Dans le cadre de ces services particulièrement adaptés, par exemple, aux entreprises de petite taille ou placées sur des métiers de niche, les conseillers de France Travail peuvent procéder à des analyses de poste, fournir un support aux entretiens d'embauche, présélectionner des candidatures, ou bien encore conduire des actions d'adaptation des demandeurs d'emploi aux postes de travail proposés.

A destination des demandeurs d'emploi :

Afin de faciliter le retour à l'emploi, France Travail adapte son offre de services aux besoins des demandeurs en termes de fréquence des contacts et de nature du suivi. Les prestations se déclinent ainsi suivant quatre modalités d'intervention :

- L'accompagnement renforcé : à destination des personnes les plus éloignées de l'emploi, qui ont impérativement besoin d'entretiens physiques réguliers avec leur conseiller.
- L'accompagnement guidé : pour les demandeurs d'emploi qui ont besoin d'un appui régulier dans leur recherche, par des échanges physiques, téléphoniques ou par e-mail.
- Le suivi et appui à la recherche d'emploi : cette modalité s'adresse aux demandeurs les plus autonomes et proches du marché du travail. Dans cette situation, les contacts sont essentiellement dématérialisés.
- L'accompagnement global : en partenariat avec les Conseils départementaux, France Travail met en place des binômes réunissant des conseillers France Travail et des correspondants sociaux au sein des départements. Ces derniers mobilisent, au sein des services du

Département ou de structures partenaires, les professionnels de l'action sociale qui assurent un accompagnement global coordonné avec le conseiller France Travail.

CONTACTS

Page régionale : actualités, évènements, informations :
https://www.francetravail.fr/region/occitanie/

Cap Emploi

MISSIONS

Cap emploi est un service public pour l'emploi des travailleurs handicapés. Il accompagne les personnes en situation de handicap, quel que soit leur degré d'éloignement à l'emploi, les oriente vers le marché du travail, quelle que soit la nature du handicap, développe une stratégie proactive en direction des employeurs privés et publics, il appuie les personnes en situation de handicap tout au long de leur parcours professionnel en s'appuyant sur un réseau de partenaires.

PUBLIC CIBLE

LES EMPLOYEURS : tout employeur public, quel que soit son effectif (depuis la convention signée entre l'Agefiph et le FIPHFP)

LES SALARIES ET AGENTS :

- Contractuels, titulaires et stagiaires, en CDI, en CDD longue durée et en alternance
- Dont l'état de santé restreint l'exercice de l'activité professionnelle
- BOETH au sens de l'article L5212-13 du code du travail ou volontaire pour engager une démarche dans ce sens (la preuve de dépôt suffit)

MODALITES D'ACTION

PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

Sollicitation de l'employeur (et non de l'agent), parfois suite à une mise en relation par le médecin de prévention (qui juge la pertinence de l'intervention de l'OPS et dont les préconisations au regard des restrictions d'aptitude sont incontournables)

OFFRE DE SERVICE

- Accompagnement vers l'emploi
- Accompagnement dans l'emploi
- Accompagnement des employeurs privés et publics pour recruter et maintenir dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- Accompagnement des travailleurs handicapés dans l'élaboration, la mise en oeuvre et la réussite de leurs projets professionnels.

CONTACTS

DEPARTEMENT	CONTACT	TELEPHONE	MAIL	ADRESSE
9 - ARIEGE ET 31 COMMINGES	DELEGLISE Béatrice Directrice	05 34 09 33 10	b.deleglise@capemploi09-31comminges.fr	18 rue de l'Espinet 09000 Foix
11 - AUDE	GARCIA Pascale Directrice	04 68 72 72 66	p.garcia@capemploi11.fr	Zone Artisanale Salvaza, 750 rue Antoine Durand 11000 Carcassonne
12 - AVEYRON	MOREL Sonia Directrice	05 65 87 00 80	sonia.morel@capemploi12.fr	6 avenue de l'Europe 12000 RODEZ
30 - GARD	MAURY Miche Directeur général HENS Virginie Directrice	04 66 68 99 70	mmaury@adrh.org v.hens@capemploi30.com	183 rue Guy Maupassant 30000 Nîmes
31-TOULOUSE	SIMON Jean-Marc Directeur	05 34 40 91 91	jm.simon@capemploi31.com	8 rue Paul Mesplé Bâtiment Anthyllis 31100 Toulouse
32 - GERS	OZDEMIR Amina Directrice	05 62 05 08 36	a.ozdemir@capemploi32.com	97 Boulevard Sadi Carnot - 32000 Auch

34 - HERAULT	GENY Olivier Directeur Axe transversal emploi	04 99 13 34 25	olivier-geny@apsh34.org	335, avenue du Professeur J.L. Viala 34080 MONTPELLIER
46 - LOT	DOUCET Emmanuel Directeur	05 65 23 20 20	e.doucet@capemploi46.com	48, rue Bourthoumieux 46000 Cahors
48 - LOZERE	LAPLENIE Franck Directeur	04 66 32 64 83	f.laplenie@capemploilozere.fr	4 rue Gutenberg 48000 MENDE
65 - HAUTES-PYRENEES	LARROQUE Priska	05 62 93 87 54	p.larroque@capemploi65.com	8 avenue des Tilleuls 65000 Tarbes
66 - PYRENEES ORIENTALES	MAURY Michel Directeur général QUEMENER Véronique Directrice	04 68 66 60 60	mmaury@adrh.org v.quemener@capemploi66.com	3 rue Becquerel Mas Guérido Immeuble Europa BP 408 66334 CASBESTANY CEDEX
81- TARN	CARRIERE Didier	05 63 49 29 49	d.carriere@capemploi81.com	Maison Commune Emploi Formation de l'Albigeois et des Bastides, 17 rue Gabriel Compayre 81000 Albi
82-TARN-ET-GARONNE ET 31 NORD	LENFANT Julie	05 63 21 46 00	j.lenfant@adiad.fr	140 avenue de l'Europe 82000 MONTAUBAN

MISSIONS LOCALES

MISSIONS

La mission locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans et les accompagne dans leurs démarches et leurs recherches relatives à l'emploi, la formation, le logement ou la santé. Elle dispense une réponse individualisée à chaque jeune et co-construit avec eux des objectifs professionnels, ainsi que les étapes à leur réalisation.

PUBLIC CIBLE

- Jeunes de 16 à 25 ans rencontrant des obstacles ou difficultés dans leur insertion professionnelle et sociale
- Des employeurs qui souhaitent recruter des jeunes tout en bénéficiant d'un accompagnement à la mise en emploi

MODALITES D'ACTION

En Occitanie, un réseau de 26 missions locales

OFFRE DE SERVICE

En direction des jeunes :

- Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes dans l'élaboration d'un parcours personnalisé vers l'emploi.
- Mobiliser l'offre d'insertion disponible sur le territoire en lien avec les partenaires locaux.
- Soutenir les jeunes dans leur recherche d'emploi ainsi que dans leurs démarches d'orientation professionnelle, d'accès à la formation, à la santé, au logement, aux droits, à la citoyenneté et à la mobilité.
- Préparer les jeunes candidats à une offre d'emploi, aide au maintien dans l'emploi (soutien matériel, médiation jeune-employeur) et accompagnement post emploi.
- Au cours des entretiens, un conseiller aide le jeune à s'orienter et examine avec lui les moyens à mobiliser pour lever les freins à l'emploi.

En direction des employeurs :

- Aider au recrutement grâce à l'analyse des besoins de l'entreprise, la proposition de candidats et la construction d'une réponse individualisée (type de contrat, aides mobilisables, formation…).
- Accompagner dans l'emploi : suivi du jeune dans la phase d'intégration sur son poste de travail, bilans réguliers dans l'entreprise, médiation si nécessaire.
- Valoriser les entreprises locales grâce à l'information des jeunes et des professionnels sur le secteur et les métiers exercés (visites, stages découverte des métiers, etc.) et la communication des bonnes pratiques de recrutement sur le territoire.

CONTACTS

Association Régionale des Missions Locales Occitanie (ARML)
61 Rue Pierre Cazeneuve, 31200 Toulouse
04 67 73 27 35
Site internet : https://armloccitanie.org/
Annuaire des missions locales : https://armloccitanie.org/annuaire-des-missions-locales-doccitanie/

L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ

MISSIONS

Le dispositif d'emploi accompagné a pour objectif de permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder et de se maintenir dans l'emploi par la sécurisation de leur parcours professionnel en milieu ordinaire de travail. Pour cela, il comporte, au bénéfice du travailleur handicapé :

- un accompagnement médico-social ;
- et un soutien à l'insertion professionnelle

PUBLIC CIBLE

Le dispositif d'emploi accompagné s'adresse aux personnes handicapées inscrites dans un parcours vers l'emploi en milieu ordinaire mais aussi celles déjà en emploi, dans le secteur public ou privé. Sont ainsi bénéficiaires de ce dispositif :

- les personnes en situation de handicap reconnues travailleurs handicapés par la CDAPH, ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail ;
- les travailleurs handicapés accueillis dans un établissement ou service d'aide par le travail (ESAT), ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail ;
- les travailleurs handicapés en emploi en milieu ordinaire de travail qui rencontrent des difficultés particulières pour sécuriser de façon durable leur insertion professionnelle.

MODALITES D'ACTION

PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

Le dispositif d'emploi accompagné peut être sollicité tout au long du parcours professionnel par le travailleur handicapé et, lorsque celui-ci occupe un emploi, par l'employeur.

OFFRE DE SERVICE

Il comporte, au minimum, les prestations suivantes :

- l'évaluation de la situation de la personne handicapée, en tenant compte de son projet professionnel, de ses capacités et de ses besoins, ainsi que le cas échéant, des besoins de l'employeur ;
- la détermination du projet professionnel et l'aide à son montage en vue de la mise en emploi en milieu ordinaire de travail dans les meilleurs délais ;
- l'assistance du bénéficiaire dans sa recherche d'emploi en lien étroit avec les entreprises susceptibles de le recruter ;
- l'accompagnement dans l'emploi, avec pour objectif de sécuriser le parcours professionnel de la personne handicapée qui en bénéficie, en facilitant notamment son accès à la formation et aux bilans de compétence, en assurant si nécessaire une intermédiation entre la personne handicapée et son employeur, et en proposant des modalités d'adaptation ou d'aménagement de l'environnement de travail aux besoins de la personne handicapée, en lien avec les acteurs de l'entreprise, notamment du médecin de travail.

CONTACTS

DEPARTEMENT	Nom	TELEPHONE	MAIL	ADRESSE
09 - ARIEGE	PLATEFORME EMPLOI ACCOMPAGNE DE L'ARIEGE		a.castro@adapei90.fr	6 rue du Portail Rouge 09 000 PAMIERS
11 - AUDE	PEA 11	07 87 89 21 92	daisy.ventura@apf.asso.fr	40 allée Gutenberg 11000 CARCASSONNE
12 - AVEYRON	PLATEFORME EMPLOI ACCOMPAGNE DE L'AVEYRON	07 86 04 22 90	emploiaccompagne@fondationopteo.r	Rue du Gaz 12 000 Rodez

30 - GARD	PLATEFORME EMPLOI ACCOMPAGNE DU GARD	04 34 13 71 12	emploi-accompagne@ardh.org	183 rue Guy de Maupassant 30000 NIMES
31 - HAUTE-GARONNE	PLATEFORME EMPLOI ACCOMPAGNE DE LA HAUTE-GARONNE	05 62 48 56 10	contact@emploi-accompagne-31.fr	41 rue viguerie 31 300 Toulouse
32 - GERS	PLATEFORME EMPLOI ACCOMPAGNE DU GERS	05 62 61 63 92	Emploi.accompagne@pea32.fr	26 chemin de la caillaouère 32 000 Auch
34 - HERAULT	PLATEFORME EMPLOI ACCOMPAGNE DE L'HERAULT	04 67 50 05 96	contact@emploi-accompagne34.fr	CS 70022 34077 Montpellier Cedex 3
46 - LOT	PLATEFORME EMPLOI ACCOMPAGNE DU LOT	05 65 34 27 72	c.pouzols@arseaa.org	Pôle lotois – Les sources de Nayrac 1 rue des bleuets 46 100 Figeac
48 - LOZERE	Clos du Nid 48	06 72 30 82 65	d.cabirou@closdunid.asso.fr	2 rue de Chazelles 48 100 Marvejols
65 - HAUTES-PYRENEES	PLATEFORME EMPLOI ACCOMPAGNE DES HAUTES-PYRENEES	07 86 94 06 69	Priska.larroque@emploiaccompagne65.fr	8 rue des tilleuls 65 000 Tarbes
66 - PYRENEES ORIENTALES	PLATEFORME EMPLOI ACCOMPAGNE DES PYRENEES-ORIENTALES	04 68 52 98 85	lydia@morscheidt@apf.asso.fr	289 Avenue du Maréchal Joffre 66 000 Perpignan
81- TARN	DELTA 81	06 37 48 22 09	Amandine.gautrand@asei.asso.fr	34 rue du 8 mai 1945 81 400 Blaye les Mines
82-TARN-ET-GARONNE	PLATEFORME EMPLOI ACCOMPAGNE DU TARN-ET-GARONNE	05 63 63 30 57	emploiaccompagne@fondationopteo.fr	Fondation OPTEO 10 rue Jacquard 82 000 Montauban

LES APPUIS SPECIFIQUES (AS)

MISSIONS

Les **appuis spécifiques** ont pour objectif d'identifier des solutions de compensation efficientes, individualisées, concrètes et adaptées, et d'appuyer à leur mise en œuvre si nécessaire. Elles visent ainsi à favoriser l'autonomisation de la personne bénéficiaire.
Ainsi, les appuis spécifiques sont :

- Des éléments objectifs et contextualisés sur les capacités, le potentiel, les restrictions d'une personne handicapée,
- Des conseils voire un appui de la part du prestataire,
  - En réponse à une problématique ou à un besoin identifié sur le champ de la compensation du handicap par un référent de parcours
  - Mobilisables dans le cadre d'un parcours professionnel

Les appuis spécifiques sont catégorisés en **5 typologies** pour des réponses à des besoins en lien avec :

- Un handicap auditif (HA)
- Un handicap moteur et maladie chronique invalidante (HMo/MCI)
- Un handicap visuel (HV)
- Un handicap psychique (HP)
- Des troubles du neurodéveloppement (TND) (incluant les conséquences des troubles cognitifs, des troubles du spectre autistique, du handicap mental et de l'épilepsie)

En revanche, il est à noter que les appuis spécifiques ne sont pas :

- Un palliatif face à la pénurie des soins spécialisés (ne relèvent pas du champ médical).
- Une délégation d'accompagnement de la personne, notamment sur l'élaboration d'un projet professionnel.
- Une sensibilisation générale au handicap.
- Une gestion des conflits RH ou une thérapie individuelle.
- Une évaluation capacitaire/d'employabilité en amont de la décision de la MDPH ni une évaluation d'orientation vers un autre dispositif.

La **structuration** des appuis spécifiques est la suivante :

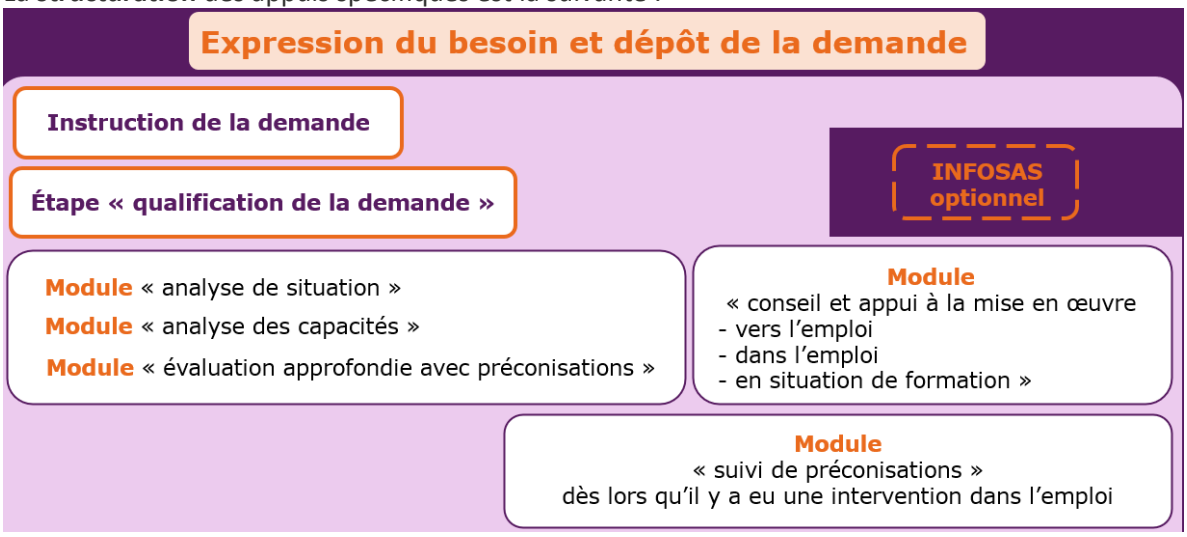

PUBLIC CIBLE

Les bénéficiaires éligibles sont les suivants :

- Les personnes en situation de handicap, qui relèvent de l'article L5212-13 du code du travail ayant un titre de reconnaissance en cours de validité ou de renouvellement ou ayant engagé des démarches de reconnaissance du handicap
- Les salariés du secteur public visés par le décret 2006-501 du 03 mai 2006 relatif au FIPHFP

Ces **personnes éligibles** aux services peuvent être :

- Demandeurs d'emploi, inscrits ou non à France Travail
- Stagiaires de la formation professionnelle
- Salariés d'un employeur éligible à cette offre
- Agents ou contractuels de la fonction publique
- Alternants titulaires d'un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
- Travailleurs indépendants, travailleurs non-salariés
- Personnes en situation de handicap dans le cadre d'un stage professionnel ou d'un recrutement au sein d'une entreprise éligible à cette offre
- Personnes en service civique

MODALITES D'ACTION

La demande est déposée par un **employeur** (du secteur privé ou public) ou un **conseiller** :

- Les Cap Emploi (Organisme de Placement Spécialisé)
- France Travail
- Les missions locales
- Les employeurs privés
- Les employeurs publics ayant conventionné avec le FIPHFP
- Les Centres de Gestion ayant conventionné avec le FIPHFP
- Dispositif Comète France
- Dispositif Emploi Accompagné

CONTACTS

DEFICIENCE / HANDICAP	DEPARTEMENT	STRUCTURE	TELEPHONE	MAIL
TND (Troubles du neurodéveloppement)	Ensemble de l'Occitanie	ASEI	05 61 75 22 00	pastco@asei.asso.fr
Handicap Moteur	Ensemble de l'Occitanie	APF	05 34 51 13 17	sacip.occitanie@apf.asso.fr
Handicap Psychique	12-30-34-81-46-48	ADRH	09 70 71 11 39	sybil@adrh.org
	09-11-31-32-65-66-82	APAJH	05 34 09 33 19	pas-hm-hp@apajh09.asso.fr
Handicap visuel	09-31-32-46-65-81-82	IJA	05 61 14 82 28	prestations@ijatoulouse.org
	11-12-30-34-48-66	FAF LR	04 67 50 50 60	pas@faf-lr.fr
Handicap auditif	09-12-31-32-46-65-81-82	ARIEDA	05 32 73 98 73	pas.hamp@arieda.asso.fr
	11-30-34-48-66		04 99 23 27 75	pas.halr@arieda.asso.fr

LES ETUDES ERGONOMIQUES (ex-EPAAST)

MISSIONS

L'Agefiph soutient et finance depuis plusieurs années, en lien avec le FIPHFP pour les employeurs publics, l'intervention de Cabinets ergonomiques auprès d'employeurs ou de personnes en activité indépendante, confrontés à un risque de désinsertion professionnelle d'un salarié ou d'un agent, bénéficiaire de l'obligation d'emploi ou en voie de l'être, au regard de ses restrictions d'aptitude émises par le médecin du travail - ou de prévention.

Cette intervention est ciblée sur des situations individuelles, présentant une complexité telle que ni le SST / SPST, ni le Cap Emploi volet maintien dans l'emploi ou le Centre de Gestion ou de l'Employeur (Conventionné FIPHFP) ne peuvent apporter une réponse appropriée.

PUBLIC CIBLE

L'étude ergonomique est réalisée au bénéfice d'employeurs publics souhaitant embaucher ou maintenir dans l'emploi :

- un agent en situation de handicap ou en demande de RQTH
- un agent en risque d'inaptitude et/ou présentant des restrictions d'aptitude importantes à leur poste constatées par le médecin de santé au travail.

MODALITES D'ACTION

PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

Parmi les évolutions apportées au précédent marché, dans une logique inclusive et d'accompagnement des acteurs de droit commun, ces prestations jusqu'alors à la main des Cap emploi et des Centres de Gestion et des Employeurs Conventionnés, sont désormais directement accessibles également à l'ensemble des acteurs du Service Public de l'Emploi, aux équipes pluridisciplinaires des SPST ainsi que de la CARSAT et de la MSA.

L'étude ergonomique est mobilisable pour les situations complexes **appelant une réflexion et une intervention touchant à l'organisation plus générale du travail, et nécessitant** un ensemble de compétences (économiques, techniques). Les critères de complexité sont liés :

- De l'environnement de travail et de l'organisation des postes,
- De la polyvalence du poste,
- De la multiplicité des situations de travail qu'exigent le poste,
- Du temps d'observation nécessaire,
- De l'existence ou du risque de survenue de relations sociales tendues dans la communauté de travail.

OFFRE DE SERVICE

Le Cabinet ergonomique :

- recherche des solutions durables et concrètes d'adaptation de la situation de travail
- apprécie ce qui relève de la compensation du handicap par un aménagement « raisonnable »
- différencie ce surcoût de ce qui relève de la prévention des risques, de l'amélioration des conditions de travail, de la mise aux normes, de la modernisation…
- détermine les modalités de mise en œuvre, le plan de financement correspondant avec les devis des solutions envisageables

De plus, en tenant compte des restrictions médicales, des possibilités d'adaptation du bénéficiaire, et de l'environnement de l'employeur, il formalise ses préconisations dans un rapport d'intervention, avec une note de synthèse dissociant la compensation du handicap d'autres critères.

Une fois l'EPAAST restituée, il revient au prescripteur de mobiliser l'aide éventuellement identifiée. Le Cabinet ergonomique reste à l'écoute dans un délai d'un mois après la restitution pour tout éventuel ajustement nécessaire ou information.

CONTACTS					
DEPARTE-MENT	**STRUCTURE**	**CONTACT**	**TELEPHONE**	**MAIL/LIEN**	**ADRESSE**
12 – 30 – 34 – 46 – 48 – 66 - 81	Empreintes ergonomiques	Mme Frédérique FRAIGNEAU	04 66 02 43 75 06 15 04 90 18	f.fraigneau@empreintes-ergonomiques.fr	47 r la Fontaine, 30230 Bouillargues
09 – 11 – 31 – 32 – 65 - 82	Ergotec	M. Franck ROUMIER Mme Guylaine SIMON	06 81 91 04 34 05 62 48 01 51	franck.roumier@ergotec.fr guylaine.simon@ergotec.fr	76 boulevard Pierre Sémard, 31500 Toulouse

INCLU'PRO FORMATION

MISSIONS

Préparer les personnes handicapées à l'accès ou au maintien dans l'emploi en amont de [illegible] qualification avec des modules ciblés d'orientation, d'insertion professionnelle.

PUBLIC CIBLE

Tous les publics : les demandeurs d'emploi, les salariés (public et privé), les [illegible]ailleurs indépendants, les exploitants agricoles en situation de maintien dans l'emploi [illegible] transition professionnelle (y compris en arrêt de travail), les personnes sourdes ou malen[illegible]tes pratiquant la LSF, reconnues travailleurs handicapés.

MODALITES D'ACTION

PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES

Qui peut prescrire ?

- Les employeurs publics (fonction publique d'Éta[illegible]talière ou Territoriale, dont les Centres de Gestion) ayant conclu une conv[illegible] avec la FIPHFP peuvent prescrire directement Inclu'Pro formation
- Les employeurs publics hors convention [illegible] FIPHFP doivent solliciter une prescription de Cap Emploi
- France Travail, Cap emploi, Missio[illegible]les, Carsat, employeurs, conseillers en insertion ou en évaluation professionnelle

Prestation suspendue

OFFRE DE SERVICE

Le parcours modulaire est cons[illegible] mesure en fonction des besoins, majoritairement individuel avec des ateliers collectifs [illegible] stages en entreprise. Il est construit autour de 3 parcours, dépendant des besoins d[illegible]nts :

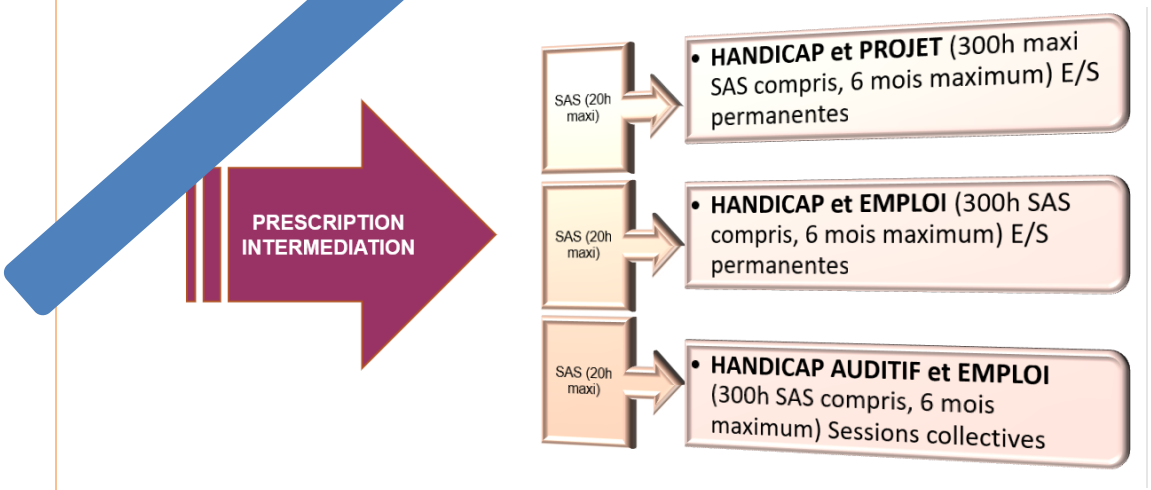

Chaque parcours poursuit des objectifs spécifiques :

- Parcours 1 – handicap et projet : Se remettre en mouvement pour construire un nouveau projet professionnel en lien avec le handicap, et identifier un ou des métiers possibles en lien avec le marché du travail local.
- Parcours 2 – handicap et emploi : Concrétiser le projet professionnel préalablement défini pour aller vers l'emploi
- Parcours 3 – handicap auditif et emploi : Améliorer la communication écrite française des personnes sourdes pratiquant la LSF pour entrer en emploi, ou en formation.

CONTACTS : Rappel : en principe, c'est au prescripteur de prendre contact avec ces prestata				
ACTIONS	**CONTACT**	**TELEPHONE**	**MAIL**	**Site internet**
HANDICAP ET PROJET	CIBC Centre Occitanie	05 63 51 63 40	contact@cibc-centreoccitanie.fr	https://www.cibco…com/
	Aurélie FERJOUX Yaël ALBERTS		aurelie.ferjoux@cibc-tarn.fr contact@cibc-tarn.f…	
HANDICAP ET EMPLOI	Inclu'Pro Formation	04 99 13 76 74	inclupr… emploi@…org	https://www.apsh34.org/
HANDICAP AUDITIF ET EMPLOI	AUTREMENT DIT Muriel BOULICAUT Coordinatrice pôle Formation	07 60 99 8… 80…	…ntact@autrement-dit.eu	http://www.autrement-dit.eu/

Prestation suspendue

ASSOCIATION COMETE FRANCE

MISSIONS

Intervenant en **milieu sanitaire de médecine physique et de réadaptation**, les équipes Comète ont pour objectif **d'évaluer et d'accompagner des patients ayant un problème de santé** qui remet en cause leur retour à l'emploi en milieu ordinaire de travail. Ce suivi a lieu dès la phase de soins en vue de leur maintien dans une dynamique d'insertion, par la mise en place d'un projet professionnel pouvant se concrétiser le plus rapidement possible après la sortie d'hospitalisation.
Comète France est ainsi à la fois un partenaire du **maintien en emploi** et de la **reconversion professionnelle**.

PUBLIC CIBLE

Personnes hospitalisées au moment de la prise en charge (en hospitalisation complète ou partielle) en situation de handicap dont les conséquences entraînent une situation de handicap au regard de l'emploi.

MODALITES D'ACTION

PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES
Les médecins des établissements adhérents, en accord avec le patient, peuvent faire une demande d'accompagnement dans l'insertion sociale et professionnelle

OFFRE DE SERVICE

L'activité de l'équipe est décomposée en quatre phases de prise en charge

Phase 1 :	**Phase 2 :**	**Phase 3 :**	**Phase 4**
accueil de la personne et d'évaluation de sa demande	élaboration de projet et d'étude de sa faisabilité	mise en œuvre du plan d'action pour le maintien dans l'emploi ou l'entrée en formation/études	suivi du patient passé par le dispositif, pendant une durée de deux ans après sa réinsertion professionnelle

CONTACTS

STRUCTURE	CONTACT	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
Unité d'Insertion Socio-Professionnelle COMETE Albi	Mme MEGEL Marie-Christine	05.63.45.71.44 05.63.45.70.70	comete.cmrf@vyv3.fr	CMRF Rue Angély Cavalié 81000 ALBI
UISP COMETE Montpellier	Mme DUMONT Christelle	04.67.04.68.40	c.dumont@propara.fr	CMN Propara 263 rue du Caducée Parc Euromédecine 34090 MONTPELLIER
UISP COMETE Toulouse	Mme NOEL Anaïs	06.16.66.04.57	noel.a@chu-toulouse.fr	CHU de Rangueil, 1 avenue Jean Poulhès, 31400 TOULOUSE
UISP COMETE Perpignan	M. ARNOULIN Patrick	07.66.18.74.03	parnoulin@ussap.fr	USSAP Centre Bouffard-Vercelli Pôle Santé du Roussillon UISP Comète France 334, Rue Diego Vélasquez CS 49947 66 962 PERPIGNAN CEDEX 9
UISP COMETE Bagnères de Bigorre	Mme LANDIER Sandrine Mme DULOM Béatrice	05.62.91.43.46 05.62.91.42.30	comete@ch-bagneres.fr	Centre Hospitalier de Bagnères de Bigorre, 15 rue Gambetta 65200 Bagnères de Bigorre

5. LES ACTEURS DE LA FORMATION

La Ressource Handicap Formation (RHF)

MISSIONS

- Sécuriser les parcours de formation des personnes en situation de handicap en co-construisant des solutions d'aménagements.
- Accompagner les organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences (OPAC) à répondre à leur obligation d'accessibilité de leur offre de formation et d'aménagement des parcours de formation des apprenants en situation de handicap.
- Aider les prescripteurs de formation à anticiper les besoins de compensation du handicap en amont de l'entrée en formation des personnes en situation de handicap.

PUBLIC CIBLE

Ce service peut être mobilisé pour :

- des demandeurs d'emploi,
- des salariés,
- des alternants

… bénéficiaires d'une reconnaissance administrative de leur handicap.

MODALITES D'ACTION

Ce service peut être sollicité par :

- les personnes en situation de handicap,
- les prescripteurs de formation,
- les organismes de formation et CFA,

OFFRE DE SERVICE

La Ressource Handicap Formation propose :

- Un appui à une démarche de développement de l'accessibilité de la formation pour tous
- Un appui à l'analyse concertée des besoins et à la co-construction de solutions de compensation du handicap en formation avec les acteurs clés
  - la personne concernée (qui connaît les contraintes liées à son handicap)
  - le prescripteur (qui connaît le parcours de la personne et son projet) ;
  - l'organisme de formation (qui connaît les exigences de la formation) ;
    les prestataires d'appuis spécifiques (qui sont experts sur le champ du handicap concerné);
  - le cas échéant, du tuteur en entreprise ou du maître d'apprentissage.
- Une aide financière aux situations de formation qui intervient sur des besoins d'aménagements organisationnels, des adaptations pédagogiques, des aides techniques et humaines. L'Agefiph se situe dans un « cadre d'aménagement raisonnable », en complément des obligations légales de l'organisme demandeur et des financements de droit commun mobilisables.

CONTACTS

La Ressource Handicap Formation
rhf-occitanie@agefiph.asso.fr

ETABLISSEMENTS ET SERVICES DE READAPTATION PROFESSIONNELLE (ESRP)

MISSIONS

Les établissements et services de réadaptation professionnelle (ESRP) proposent des actions d'évaluation, d'orientation, de formation et accompagnent les personnes en situation de handicap vers et dans l'emploi sur une période et un rythme adapté à leurs besoins. Ils disposent d'équipes pluridisciplinaires composées de médecins, de kinésithérapeutes, d'ergonomes, de psychologues, d'assistants de service social, mobilisés selon les besoins et les déficiences des stagiaires. Les formations qui y sont dispensées débouchent sur des diplômes homologués par l'État. Les CRP ont pour mission :

- de favoriser l'intégration professionnelle durable de personnes handicapées qui, à la suite d'un accident ou d'une maladie, sont obligées d'abandonner leur métier et d'envisager une reconversion professionnelle ;
- d'entraîner ou de ré-entraîner la personne au travail, en vue d'une réinsertion professionnelle, soit vers le milieu de travail ordinaire, soit vers le milieu protégé ;
- de dispenser une formation diplômante.

PUBLIC CIBLE

Pour une orientation vers un stage de rééducation professionnelle, plusieurs conditions sont nécessaires :

- être reconnu travailleur handicapé par la Commission des droits pour l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH)
- avoir une décision d'orientation en CRP validée par la MDPH
- avoir été placé en position de disponibilité pour convenances personnelles par l'établissement

MODALITES D'ACTION

Quel prescripteur ?

L'accès aux ESRP se fait sur décision motivée de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

OFFRE DE SERVICE

DES FORMATIONS DE PRÉORIENTATION	DES FORMATIONS PRÉPARATOIRES	DES FORMATIONS QUALIFIANTES
dont l'objectif est d'aider à élaborer le projet professionnel de la personne	dont le suivi est préalable à l'acquisition de nouvelles compétences	du niveau BEP/CAP au niveau bac+2 sont proposées dans divers secteurs d'activité.

CONTACTS

STRUCTURE	TELEPHONE	ADRESSE
ESRP YMCA Colomiers	06 03 02 61 19	1 allée de la pradine 31 770 Colomiers
ESRP - ESPO EPNAK Muret	05 61 51 94 80	23 boulevard Aristide Briand BP 20320 - 31605 MURET Cedex
CRIC Occitanie	05 62 48 40 00	19 place de la crois de pierre 31300 TOULOUSE
Institut des jeunes aveugles	05 61 14 82 22	37 rue Monplaisir 31400 TOULOUSE
CRIP	04.67.33.18.05	435, avenue Georges Frêche 34173 CASTELNAU-LE-LEZ
Union Cepiere Robert Monnier - UCRM	05 62 14 95 00	28, rue de l'Aiguette 31100 TOULOUSE
Association Millavoise pour l'insertion et l'orientation - AMIO	05 65 61 44 00	32, avenue de la République BP 90210 - 12100 MILLAU
UEROS APSH 30	04 66 29 98 64	Immeuble Acti Plus - Bâtiment C 125, rue de l'Hostellerie - Ville Active 30900 Nimes

6. LES ACTEURS DU MILIEU PROTEGE ET DES ENTREPRISES ADAPTEES

L'ARESAT Occitanie

MISSIONS

L'ARESAT Occitanie a été créé en 2013. Elle regroupe près de 50 ESAT au niveau régional, à côtés desquels elle est engagée dans une même volonté d'agir pour plus d'inclusion des personnes en situation de handicap.
Acteur de l'ESS, l'ARESAT Occitanie est animé d'un esprit d'entreprise à vocation solidaire et œuvre à accroitre la visibilité de l'action de chacun des ESAT en déployant une communication ciblée et active.
L'ARESAT Occitanie contribue par ses actions à soutenir les ESAT tant sur le plan de l'accompagnement social des travailleurs handicapés dans leur parcours de valorisation des acquis de l'expérience, de formation, d'inclusion que pour leur développement économique et projets innovants notamment avec le soutien du GESAT.

Ses missions sont les suivantes :

- **Coopération médico-sociale, économique et culturelle entre les ESAT de la région Occitanie.**
- **Mutualisation des formations et/ou Titres professionnels des travailleurs handicapés via des formations inter-établissements**
- Parcours professionnel des travailleurs handicapés (PRETETCAP) avant l'entrée en ESAT

PUBLIC CIBLE

Organismes publics et entreprises

MODALITES D'ACTION

Prescription / recours à l'offre de service

OFFRE DE SERVICE

Promotion et valorisation de l'offre du secteur protégé et adapté.	Développement et structuration de l'offre du secteur protégé pour répondre aux besoins des entreprises	Conseil et accompagnement des entreprises dans leur politique d'achats au secteur protégé et adapté dans un esprit de responsabilité sociale

CONTACTS

DEPARTEMENT	CONTACT	TELEPHONE	MAIL/LIEN	ADRESSE
TOUS	ARESAT OCCITANIE	04.67.17.92.20	www.aresat-occitanie.fr/	ARESAT-Occitanie 240 Rue du Mas Prunet 34070 MONTPELLIER

Réseau CAP OCCITANIE (Entreprises adaptées)				
MISSIONS				
Créée en 2003, l'association (anciennement CAPLR – Club des Ateliers Protégés du Languedoc Roussillon) a pour mission d'accompagner les Entreprises Adaptées dans leur développement économique et de représenter leurs intérêts auprès des partenaires et des pouvoirs publics.				
PUBLIC CIBLE				
LES COLLECTIVITES, LES ENTREPRISES, LES ENTREPRISES ADAPTEES				
MODALITES D'ACTION				
PRESCRIPTION/RECOURS A L'OFFRE DE SERVICES				
OFFRE DE SERVICE				
Accompagnement des Entreprise Adaptée dans le développement et le déploiement de ses activités	Information et sensibilisation des entreprises et des collectivités sur l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap et accompagnement dans la mise en œuvre de leur politique handicap	Mise en œuvre des actions collectives en matière de professionnalisation et d'accompagnement des salariés, en complémentarité des différents dispositifs de formation mis en œuvre au sein de chaque entreprise	Innovation, expérimentation de nouveaux dispositifs favorables au maintien et/ou à l'insertion dans l'emploi des personnes en situation de handicap	
CONTACTS				
DEPARTEMENT	**CONTACT**	**TELEPHONE**	**MAIL/LIEN**	**ADRESSE**
Tous	Eve BOURDETTE	06.51.21.39.17	contact@cap-occitanie.fr	*Espace Entreprises Garosud* 48 Rue Claude Balbastre, 34070 Montpellier

7. SPORT ET HANDICAP

LE COMITÉ RÉGIONAL HANDISPORT OCCITANIE

MISSIONS

Le Comité Régional Handisport Occitanie (CRHO) – *Association déconcentrée de la Fédération Française Handisport* - exerce par délégation comme mission première l'accès et le développement des pratiques physiques et sportives adaptées à toute personne en situation de handicap physique ou sensoriel.

Les valeurs qu'il porte sont au nombre de 3 :

- *« La singularité »* pour prendre en compte les particularités du pratiquant, l'accueillir et lui faire bénéficier d'une offre sportive sécurisée et adaptée à ses capacités.
- *« L'autonomie »* par le biais du sport et de ses bienfaits, permettre à la personne en situation de handicap de développer ses capacités physiques et d'améliorer son indépendance.
- *« L'accomplissement »* par la pratique physique et sportive, améliorer l'estime de soi et mieux appréhender sa place dans la société. Le CRHO offre au licencié, selon ses aspirations et son rythme, une implication adaptée au sein du mouvement (performance, plaisir, évasion, convivialité, encadrement, arbitrage…).

PUBLIC CIBLE

Toutes personnes en situation de handicap physique, visuel ou auditif souhaitant découvrir, s'initier, démarrer ou redémarrer une pratique d'activité physique et/ou sportive.

MODALITES D'ACTION

Développer et structurer la pratique sportive en Occitanie afin de permettre à nos licenciés de pratiquer dans les meilleures conditions : structures, encadrement, formation, équipements sportifs.

Faciliter la découverte, l'initiation et le perfectionnement des sportifs en situation de handicap.

Définir une offre de pratique compétitive ou non, accessible et progressive pour chacun (du nouveau pratiquant au licencié confirmé, quel que soit le niveau de handicap, intégrant les problématiques d'accès au matériel, de sécurité et de classification, du niveau départemental au régional).

OFFRE DE SERVICE

- Accompagnement personnalisé vers une activité physique adaptée
- Accompagnement à la structuration d'une association
- Offre de formations : notre catalogue

CONTACTS

Mail : occitanie@handisport.org
Site : Balma (31130) : 7 rue André Citroën - 05 61 21 33 37
Montpellier (34967) : 1039 avenue Georges Méliès - 04 67 47 21 65
Site internet : www.handisportoccitanie.org

En synthèse…

ACCÈS À L'EMPLOI

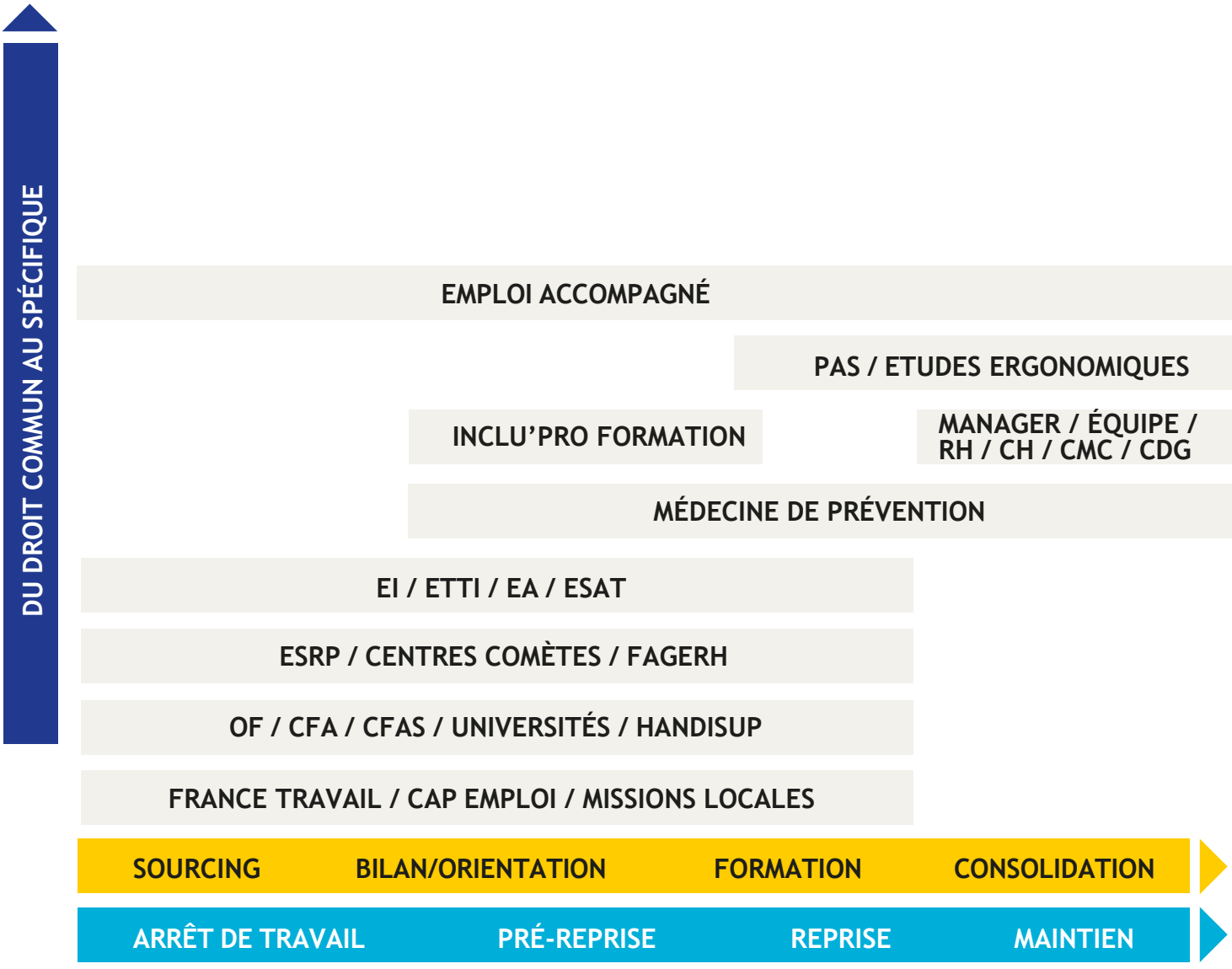
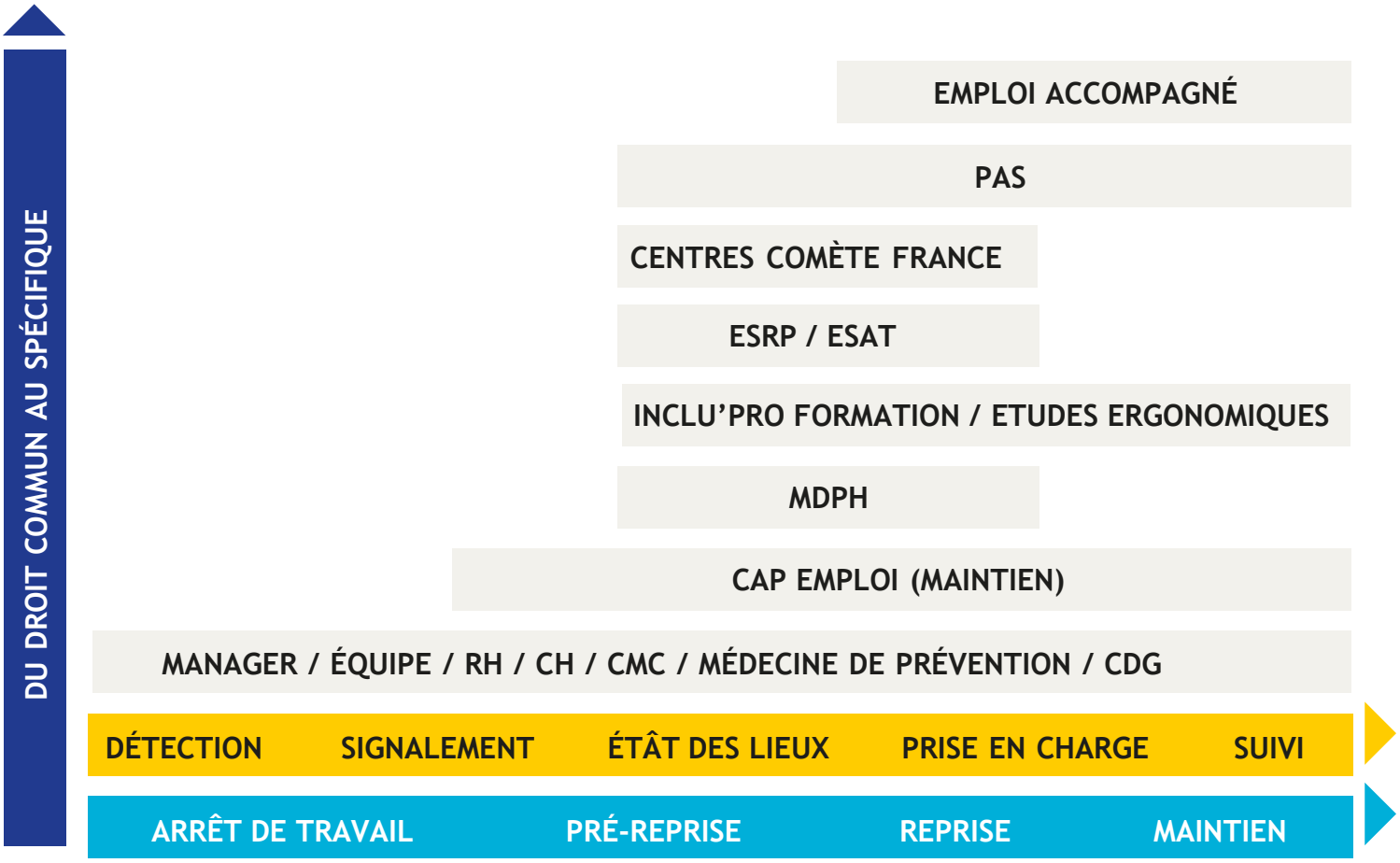
MAINTIEN À L'EMPLOI